

## REOCCUPER LES LOGEMENTS VACANTS A GARDANNE



Ce mardi 18 février, Mr Roger MEI, Maire de Gardanne, Mme Nathalie NERINI adjointe en charge du logement, Mr Georges FELOUZIS, directeur du CCAS, Mme Lisa THORN, directrice de l'habitat (C.P.A.) et Mr Hervé SUE, directeur de l'ALPA sont venus à la rencontre des propriétaires de logements vacants pour présenter un dispositif mis en place par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et animé par l'ALPA (Dispositif P.AS.).

### Ouvrir le dialogue avec les propriétaires

Pour mobiliser les 450 logements vacants sur la commune Hervé Sue, directeur de l'Alpa a présenté ce dispositif qui mise sur l'expertise des équipes de l'ALPA pour accompagner les propriétaires dans leur démarche de location. Il a notamment apporté lors de cette intervention un regard particulièrement intéressant sur le rôle de l'accompagnement social lié au logement.

### Un contrat de location sécurisant

L'ALPA s'engage à proposer une solution à la fois durable pour le ménage et sécurisée pour le propriétaire. Comment ça marche ? L'association devient officiellement, et pour une période de douze mois, locataire. Elle fournit ainsi toutes les garanties au propriétaire. Au terme de cette première année d'occupation, un point de situation sera effectué entre l'association, le ménage et le propriétaire (occupation du logement, paiement du loyer, respect des parties communes...). Après l'accord du propriétaire, le bail est alors transféré au nom du locataire.

Par ailleurs, dans le cadre d'une rénovation ou d'une réhabilitation, Madame Lisa Thorn a reprécisé les avantages fiscaux et les aides mobilisées par la collectivité dans le cadre de ce dispositif.

Renseignements complémentaires au 04 42 17 43 43 ou ( LIEN AVEC LE PDF DEPLIANT PAS)